

No. 425.

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

BILL.

Acte pour permettre aux syndics des chemins à barrières de Québec d'émettre des débetures à un certain montant et pour mettre certain chemins sous leur contrôle.

Reçu et lu, la première fois, mardi, le 31 mai 1853.

Seconde lecture, vendredi, le 3 juin 1853.

M. le Sol. Gén. CHAUVEAU.

QUEBEC :
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.